



# PRÉFET DE LA CORRÈZE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 15/09/2023

### SÉCHERESSE EN CORRÈZE : 10 ZONES D'ALERTE CONCERNÉES PAR DES MESURES DE RESTRICTION

Le comité de suivi opérationnel de l'étiage (CSOE) de la Corrèze a fait le point hebdomadaire sur la situation de la ressource en eau le 13 septembre 2023.

En conséquence d'une pluviométrie déficitaire et d'une vague de chaleur qui sévit depuis le début du mois de septembre, les indicateurs utilisés pour le suivi de la sécheresse ont poursuivi leur baisse, avec notamment un recul prononcé des débits des cours d'eau.

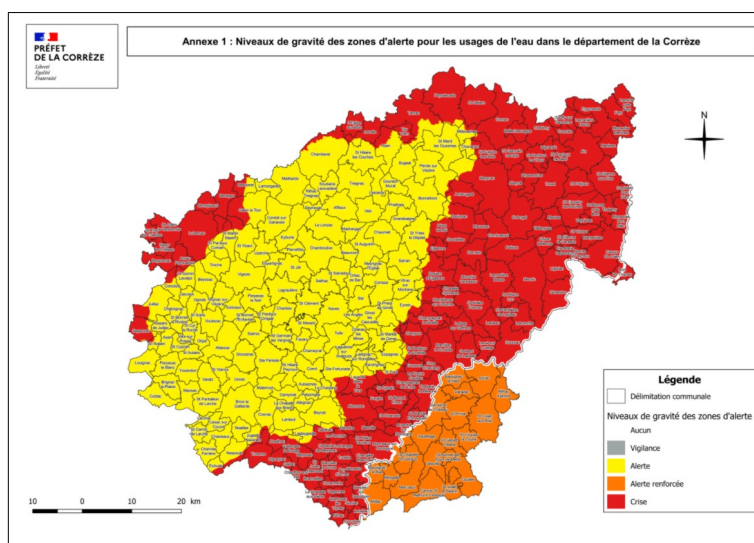
Des tensions sont en outre signalées sur plusieurs captages d'eau potable.

Afin de préserver la ressource en eau, les mesures de restriction sont étendues à 10 des 11 zones d'alerte du département : seule la Rivière Dordogne demeure non concernée par ces restrictions.

Les zones d'alertes qui voient leur niveau de gestion renforcé sont :

- les zones « Dordogne des grands barrages amont », « Auvézère » et « Vienne Amont » qui passent au niveau « Crise » ;
- la zone « Dordogne des grands barrages aval rive gauche » qui passe au niveau « Alerte renforcée ».
- les zones « Vézère amont », « Vézère aval », « Corrèze amont », « Corrèze aval » et « Vézère karstique ». qui passent au niveau « Alerte ».

La zone « Dordogne karstique » demeure au niveau « Crise ».



Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

[pref-communication@correze.gouv.fr](mailto:pref-communication@correze.gouv.fr)



1, Rue Souham  
BP 250 -19 012-TULLE Cedex

Les communes concernées sont listées en annexe. Les usagers peuvent se renseigner sur le niveau de gestion qui les concernent sur le site national <https://vigieau.gouv.fr/>, en indiquant l'adresse postale. Sur ce site, les particuliers peuvent également consulter les mesures de restriction en vigueur.

Cette décision n'a aucune incidence pour les particuliers qui utilisent l'eau du réseau d'alimentation en eau potable du syndicat Bellovic. En effet, ce syndicat prélève dans la rivière Dordogne, qui n'est pas concernée par les restrictions.

Les indicateurs de l'état de la ressource en eau sont surveillés chaque semaine par le comité de suivi opérationnel de l'étiage.

Le préfet invite chaque consommateur à être très attentif à l'utilisation de la ressource en eau, tant prélevée directement dans le milieu naturel que dans le réseau d'eau potable.

	Vézère amont / Vézère aval Corrèze amont / Corrèze aval Vézère karstique	Dordogne des grands barrages aval rive gauche	Dordogne karstique Dordogne des grands barrages amont Auvézère Vienne Amont
	Alerte	Alerte Renforcée	Crise
Arrosage des jardins potagers	Interdit entre 13h et 20 h	Interdit entre 8h et 20 h	Interdit entre 8 h et 20 h
Arrosage des pelouses, massifs fleuris, jardins d'agrément	Interdit entre 8h et 20h	Interdit	Interdit
Remplissage complet, remise en eau, renouvellement de l'eau des piscines privées *	Interdit	Interdit	Interdit
Nettoyage terrasses et façades	Interdit	Interdit	Interdit*
Lavage des véhicules au domicile	Interdit	Interdit	Interdit
Lavage des véhicules par des professionnels	Autorisé sous réserve qu'ils utilisent du matériel haute pression ou un système de recyclage de l'eau	Autorisé sous réserve qu'ils utilisent du matériel haute pression ou un système de recyclage de l'eau	Interdit sauf impératif sanitaire
Abreuvement du bétail	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Irrigation agricole	Réduite de 30 % (en volume, horaire ou surface)	Réduite de 50 % (en volume, horaire ou surface)	Interdite sauf dérogation **

\* Pour plus de précision ou les cas particuliers se référer à l'annexe 3 de l'arrêté préfectoral de limitation des usages de l'eau.

\*\* Des dérogations sont possibles : se rapprocher de la chambre d'agriculture ou de la direction départementale des territoires pour plus de précisions. Attention l'irrigation doit être interrompue le temps de l'instruction de la demande de dérogation.

L'eau est une ressource rare et chacun d'entre nous peut adopter les bons réflexes pour l'économiser.

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la communication interministérielle**

[pref-communication@correze.gouv.fr](mailto:pref-communication@correze.gouv.fr)



1, Rue Souham  
BP 250 -19 012-TULLE Cedex

Retrouvez l'arrêté de limitation des usages de l'eau et toutes les informations utiles :

- sur le site de l'État en Corrèze:

<https://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Police-de-l-eau/Ressource-en-eau>

- sur les sites nationaux : <https://www.gouvernement.fr/les-priorites/agir-contre-la-secheresse> et <https://vigieau.gouv.fr/>.

**Service référent :**

DDT19 – Service environnement, police de l'eau et risques

Unité gestion de la ressource en eau

05 55 21 82 51

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la communication interministérielle**

[pref-communication@correze.gouv.fr](mailto:pref-communication@correze.gouv.fr)



1, Rue Souham  
BP 250 -19 012-TULLE Cedex

## Annexe :

Par zone d'alerte, liste des communes concernées : la localisation à l'adresse est accessible sur <https://vigieau.gouv.fr/>.

**Attention : certaines communes peuvent être concernées par plusieurs zones d'alerte.**

Nom de la zone	Zone Dordogne des grands barrages amont			
Niveau de gestion	Crise			
Aix	Alleyrat	Argentat-sur-Dordogne	Astailac	Beaulieu-sur-Dordogne
Bellechassagne	Bort-les-orgues	Champagnac-lanoaille	Champagnac-laprune	Chapelle-spinasse
Chavanac	Chaveroches	Chenailler-Mascheix	Chirac-Bellevue	Clergoux
Combressol	Confolent-Port-Dieu	Couffy-sur-Sarsonne	Courteix	Darnets
Davignac	Egletons	Eygurande	Eyrein	Feyt
Forges	Gros-chastang	Gumond	La roche-Canillac	Lafage-sur-sombre
Lagarde-Marc-Latour	Lamaziere-Basse	Lamaziere-Haute	Lapleau	Laroche-près-feyt
Latronche	Laval-sur-Luzege	Liginiac	Lignareix	Liourdres
Lostanges	Marcillac-la-Croisille	Margerides	Maussac	Merlines
Mestes	Meymac	Millevaches	Monceaux-sur-Dordogne	Monestier-Merlines
Monestier-Port-Dieu	Montaignac-sur-Doustre	Moustier-Ventadour	Menoire	Neuvic
Neuville	Nonards	Palisse	Peret-Bel-Air	Puy-d'arnac
Roche-le-Peyroux	Rosiers-d'Egletons	Saint-Angel	Saint-Bonnet-Elvert	Saint-Bonnet-Pres-Bort
Saint-Chamant	Saint-Etienne-aux-Clos	Saint-Exupery-les-Roches	Saint-Fréjoux	Saint-Germain-Lavolps
Saint-Hilaire-Foissac	Saint-hilaire-Luc	Saint-Hilaire-Taurieux	Saint-Martial-de-Gimel	Saint-Martial-Entraygues
Saint-Martin-la-Meanne	Saint-Merd-de-Lapleau	Saint-Pantaleon-de-Lapleau	Saint-Pardoux-la-Croisille	Saint-Pardoux-le-Neuf
Saint-Pardoux-le-Vieux	Saint-Paul	Saint-Priest-de-Gimel	Saint-Remy	Saint-Setiers
Saint-Sulpice-les-Bois	Saint-Sylvain	Saint-Victour	Saint-Yrieix-le-Dejalat	Sornac
Soudeilles	Soursac	Serandon	Thalamy	Tudeils
Ussel	Valiègues	Veyrieres		

Nom de la zone	Zone Dordogne des grands barrages aval rive gauche			
Niveau de gestion	Alerte renforcée			
Altillac	Argentat	Astailac	Auriac	Bassignac-le-Bas
Bassignac-le-Haut	Beaulieu sur Dordogne	Camps-Saint Mathurin Léobazel	Darzac	Gouilles
Hautefage	La Chapelle-Saint-Géraud	Mercoeur	Monceaux sur Dordogne	Reygade
Rilhac Xaintrie	Saint-Bonnet Les Tours de Merles	Saint Cirgues la Loutre	Saint Geniez ô Merles	Saint Julien aux Bois
Saint Julien le Pèlerin	Saint Privat	Servières le Château	Sexcles	

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la communication interministérielle**

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham  
BP 250 -19 012-TULLE Cedex

<b>Nom de la zone</b>	<b>Zone Auvézère</b>			
<b>Niveau de gestion</b>	<b>Crise</b>			
Benayes	Beyssezac	Conceze	Juillac	Lubersac
Masseret	Montgibaud	Saint-Julien-Le-Vendomois	Saint-Martin-Sepert	Saint-Pardoux-Corbier
Saint-Robert	Saint-Sornin-Lavolps	Saint-Eloy-les-Tuileries	Saint-Ybard	Salon-la-tour
Segonzac	Segur-Le-Chateau			

<b>Nom de la zone</b>	<b>Zone Dordogne Karstique</b>			
<b>Niveau de gestion</b>	<b>Crise</b>			
Beaulieu-sur-Dordogne	Beynat	Bilhac	Branceilles	Chauffour-sur-Vell
Collonges-la-Rouge	Cosnac	Curemonte	Estivals	Jugeals Nazareth
La Chapelle-aux-Saints	Lagleygeolle	Le Pescher	Ligneyrac	Lostanges
Marcillac-la-Croze	Meysac	Ménoire	Nespouls	Noailhac
Nonards	Puy-d'Arnac	Queyssac-les-Vignes	Saillac	Saint-Bazile-de-Meysac
Saint-Julien-Maumont	Sioniac	Sérilhac	Tudeils	Turenne
Végennes				

<b>Nom de la zone</b>	<b>Zone Vienne Amont</b>			
<b>Niveau de gestion</b>	<b>Crise</b>			
Bugeat	Chamberet	L'Eglise-aux-Bois	Lacelle	Millevaches
Peyrelavade	Saint Hilaire les Courbes	Saint Setiers	Tarnac	Toy-Viam
Viam				

<b>Nom de la zone</b>	<b>Zone Vézère cristalline amont</b>			
<b>Niveau de gestion</b>	<b>Alerte</b>			
Affieux	Beaumont	Bonnefond	Bugeat	Chavanac
Chamberet	Chamboulive	Condat-sur-Ganaveix	Espartignac	Eyburie
Gourdon-Murat	Lacelle	Lamongerie	Le Lonzac	Lestards
Madranges	Masseret	Meilhards	Meymac	Millevaches
Pierrefitte	Pérols-sur-Vézère	Peyrelavade	Peyrissac	Rilhac-Treignac
Salon-la-Tour	Saint-Augustin	Saint-Jal	Saint-Hilaire-les-Courbes	Saint-Salvador
Saint-Ybard	Soudaine-Lavinadière	Tarnac	Treignac	Toy-Viam
Uzerche	Veix	Viam		

<b>Nom de la zone</b>	<b>Zone Vézère cristalline aval</b>			
<b>Niveau de gestion</b>	<b>Alerte</b>			
Allasac	Arnac-Pompadour	Ayen	Beysac	Chabrignac

**Cabinet du préfet**  
**Bureau de la communication interministérielle**

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham  
 BP 250 -19 012-TULLE Cedex

Chanteix	Concèze	Espartignac	Estivaux	Juillac
Lagraulière	Lascaux	Lubersac	Objat	Orgnac-sur-Vézère
Perpezac-le-Noir	Rosiers de Juillac	Saint-Aulaire	Saint-Bonnet-la-Rivière	Saint-Clément
Saint-Cyprien	Saint-Cyr-la-Roche	Saint-Jal	Saint-Martin-Sepert	Saint-Pardoux-Corbier
Saint-Solve	Saint-Sornin-Lavolps	Saint-Robert	Saint-Ybard	Saint-Viance
Segonzac	Seilhac	Troche	Ussac	Uzerche
Varetz	Vars-sur-Roseix	Vigeois	Vignols	Voutezac
Yssandon				

Nom de la zone	Zone Corrèze amont			
Niveau de gestion	Alerte			
Ambrugeat	Les Angles	Bar	Beaumont	Bonnefond
Chanac-les-Mines	Chameyrat	Chaumeil	Corrèze	Davignac
Espagnac	Eyrein	Gourdon-Murat	Grandsaigne	Gimel-les-Cascades
Ladignac-sur-Rondelles	Lagarde-Marc-la-Tour	Laguenne-sur-Avalouze	Madranges	Meyrignac-l'Église
Naves	Orliac-de-Bar	Pradines	Pandrignes	Rosiers d'Egletons
Peret-Bel-Air	Sarran	Saint-Clément	Saint-Augustin	Saint-Martial-de-Gimel
Saint-Mexant	Saint-Paul	Saint-Priest-de-Gimel	Saint-Salvador	Saint-Yrieix-le-Déjalat
Seilhac	Tulle	Vitrac-sur-Montane		

Nom de la zone	Zone Corrèze aval			
Niveau de gestion	Alerte			
Albignac	Albussac	Allassac	Aubazines	Beynat
Brive-la-Gaillarde	Chameyrat	Chanteix	Le Chastang	La-Chapelle-aux-Brocs
Châteaux	Collonges-la-Rouge	Cosnac	Cornil	Dampniat
Donzenac	Favars	Lagleygeolles	Lanteuil	Lissac-sur-Couze
Malemort	Mémoire	Noailles	Noailhac	Palazinges
Perpezac-le-Noir	Sadroc	Sérilhac	Saint-Bonnet-l'Enfantier	Saint-Clément
Saint-Germain-les-Vergnes	Saint-Hilaire-Peyroux	Saint-Pardoux-l'Ortigier	Saint-Mexant	Saint-Viance
Sainte-Fortunade	Ussac	Tulle	Turenne	

Nom de la zone	Zone Vézère karstique			
Niveau de gestion	Alerte			
Ayen	Brignac-la-Plaine	Brive-la-Gaillarde	Chartrier-Ferrière	Châteaux
Cublac	Estivals	Jugeals-Nazareth	Larche	Lissac-sur-Couze
Louignac	Mansac	Nespouls	Noailles	Saint-Cernin-de-Larche
Perpezac-le-Blanc	Saint-Robert	Varetz	Yssandon	

**Cabinet du préfet**  
**Bureau de la communication interministérielle**

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham  
BP 250 -19 012-TULLE Cedex